

**ISRAËL ET TERRITOIRES OCCUPÉES**  
**La politique d'assassinats menée par l'État doit cesser**

*Index AI : MDE 15/063/01*

« *La décision prise aujourd'hui [mercredi 4 juillet 2001] par le ministère de la Sécurité de l'État d'Israël concernant l'extension du ciblage des Palestiniens renforce la politique d'assassinats menée par cet État* », a déclaré Amnesty International.

Selon certaines sources, les nouvelles directives autoriseraient les forces de sécurité israéliennes à prendre des mesures contre les « *terroristes connus* », même s'ils ne sont pas sur le point de commettre un attentat. Selon des informations diffusées par les médias, les autorités militaires israéliennes et les services de renseignement auraient établi une liste de Palestiniens à éliminer.

« *Les forces de sécurité israéliennes qui procèdent à des exécutions extrajudiciaires n'ont aucune preuve de la culpabilité des victimes et n'accordent pas à celles-ci le droit de se défendre*, a expliqué Amnesty International. *Les autorités israéliennes ne respectent absolument pas le droit à la vie.* »

L'organisation a une nouvelle fois dénoncé cette politique d'élimination et a appelé les autorités israéliennes à y mettre fin immédiatement et à rétablir le respect du droit à la vie en menant une enquête sur chaque homicide.

L'un des cas les plus récents concerne l'exécution de trois militants islamistes, Mohammed Besharat, Sameh Nuri Abu Hameish et Walid Sidqi Besharat, qui s'est déroulée le dimanche 1<sup>er</sup> juillet lorsqu'un hélicoptère israélien a lancé des roquettes près de Jenin (Cisjordanie).

Une semaine auparavant, Usama Fathi Jawabra, membre du *Fatah*, était mort dans l'explosion d'une cabine téléphonique publique de la ville de Naplouse, en Cisjordanie.

Le rapport de la commission d'enquête

présidée par l'ancien sénateur américain George Mitchell et l'accord de cessez-le-feu – négocié par George Tenet, directeur de la *Central Intelligence Agency* (CIA, les services de renseignements des États-Unis), et signé par l'État d'Israël et par l'Autorité palestinienne – appellent tous deux à la cessation des exécutions extrajudiciaires.

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :**  
<http://www.amnesty.org>